

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Préavis municipal 2011 – 2016 / N°52

Demande de crédit pour la réalisation de carrefours à feux prioritaires en accès à la gare pour les bus régionaux et le Green Bus Rolle (GBR)

Rapport de la Commission permanente des finances

Au Conseil communal de Rolle

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Commission permanente des finances composée de :

Mmes Joëlle Gentile, rapporteur
Anne Beck Thentz
Lucette Schmutz

MM. Olivier Barras (excusé)
Olivier Paley (absent)
Bertrand Peter
Laurent Théodore, président

s'est penchée, en date du 3 décembre sur le préavis municipal 2011 – 2016 / N°52 relatif à la demande de crédit pour la réalisation de carrefours à feux prioritaires en accès à la gare pour les bus régionaux et le Green Bus Rolle (GBR).

Dans la mesure où ce présent préavis s'inscrit dans la suite du préavis municipal 2011 – 2016 / N°27 « Réalisation de la 1^{ère} phase des aménagements nécessaires à la réorganisation des lignes de transports publics régionaux et du Green », il ne ferait pas sens de refuser cette demande de crédit.

A cet argument s'ajoute le fait que le Conseil régional soutiendrait plus de 64 % des CHF 291'000.— prévus pour la réalisation de ces travaux, sous réserve d'acceptation du Conseil intercommunal du Conseil régional.

CONCLUSION

Considérant l'exposé ci-dessus, la Commission permanente des finances vous demande, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

vu le préavis 2011-2016 / N° 52 du 11 octobre 2013,

Entendu le rapport de la Commission permanente des finances,

Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

1. Autorise la Municipalité à entreprendre la réalisation de carrefours à feux prioritaires en accès à la gare pour les bus régionaux et le Green Bus Rolle.
2. Octroie à la Municipalité un crédit de Fr. 291'000.— TTC pour la réalisation de ces travaux ; sous réserve de l'acceptation du Conseil intercommunal du Conseil régional, la subvention du Conseil régional, soit Fr. 187'000.—, est à déduire de cette somme.
3. Autorise la Municipalité à contracter un emprunt de Fr. 291'000.— à cette fin auprès de l'établissement bancaire qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses, à imputer sur le compte 1800.5010.3 « Réalisation de carrefours en accès à la gare pour les bus régionaux et le Green Bus ».
4. Autorise la Municipalité à amortir cette dépense (part nette à la charge de Rolle : Fr. 104'000.—) sur une période de 5 ans.

Au nom de la Commission permanente des finances :

Rolle, le 3 décembre 2013

Le Président



Laurent Théodore

Le Rapporteur



Joëlle Gentile